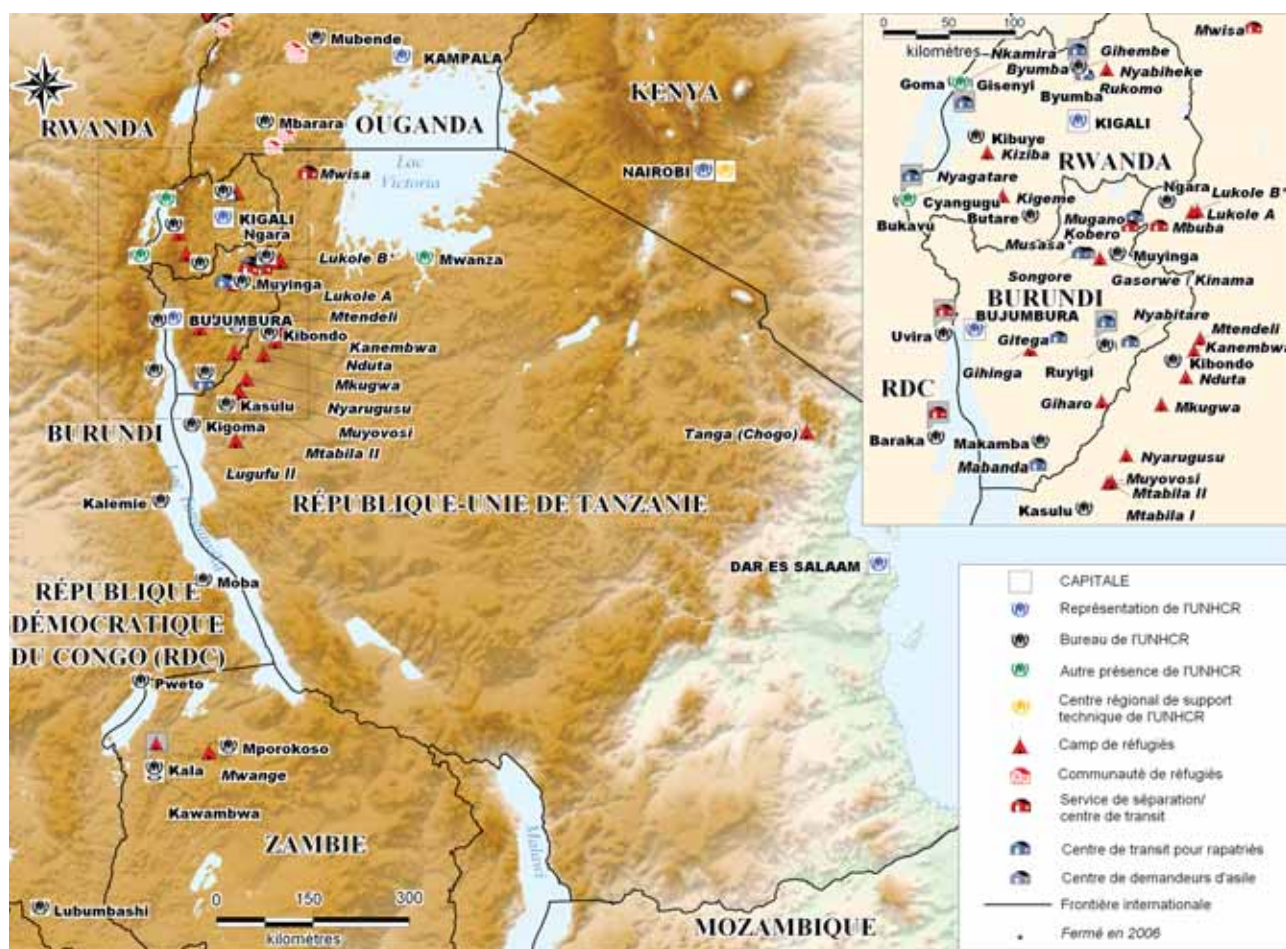


République-Unie de Tanzanie



Faits marquants

- L'UNHCR a aidé 58 400 réfugiés à regagner leur pays d'origine de leur plein gré, tandis que 1 500 autres réfugiés étaient réinstallés dans des pays tiers.
- Un projet de loi sur les réfugiés a été revu et amélioré avec le concours du Haut Commissariat.
- La protection et le bien-être des enfants séparés de leur famille et non accompagnés se sont améliorés, du fait des progrès de l'identification, de la localisation et du suivi, et grâce au lancement d'une procédure de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Des personnes qui s'étaient rendues coupables d'abus sexuels, ou d'exploitation sexuelle, ont été traduites en justice avec le concours de l'UNHCR ; parallèlement, le Haut Commissariat est venu en aide à des victimes de violences sexuelles ou sexistes.
- Les réfugiés ont bénéficié de conditions de vie convenables, la plupart des indicateurs étant conformes ou supérieurs aux normes d'assistance humanitaire dans les camps.
- L'UNHCR s'est employé à garantir l'accès des réfugiés aux nouveaux traitements antipaludiques et antirétroviraux à compter de 2007.

Environnement opérationnel

La République-Unie de Tanzanie (Tanzanie) a accueilli des centaines de milliers de réfugiés pendant des décennies. Cependant, le faible niveau des indicateurs de développement social et la montée de la criminalité dans les régions du nord-ouest, où la plupart des camps de réfugiés sont implantés ont suscité dans le pays un sentiment de lassitude à l'égard des réfugiés. En 2006, les autorités et les médias ont fortement encouragé les réfugiés, en particulier les Burundais, à regagner leurs pays. Le Gouvernement a également lancé une opération sur l'ensemble du territoire pour expulser les immigrants clandestins.

Mais la situation, que ce soit au Burundi ou en République démocratique du Congo (RDC), n'était guère propice au rapatriement des populations réfugiées en Tanzanie. Plus de 12 000 Burundais, fuyant la sécheresse et l'insécurité alimentaire, ont gagné la Tanzanie entre le mois de décembre 2005 et le mois de mars 2006 ; la plupart d'entre eux sont néanmoins rentrés en avril, lorsque des distributions de vivres ont été organisées au Burundi. Cependant, bon nombre de réfugiés congolais et burundais ne sont toujours pas disposés à regagner leurs pays et invoquent l'insécurité, ainsi que la mauvaise situation socio-économique, pour expliquer leurs réticences.

Des évaluations participatives réalisées avec les réfugiés hébergés dans les camps de Tanzanie ont montré que ceux-ci étaient préoccupés par l'insuffisance des rations alimentaires, des articles domestiques et des vêtements, par le manque de moyens de subsistance et par les dangers auxquels ils s'exposaient en quittant les camps – du fait de l'hostilité des communautés des environs et de la politique gouvernementale, axée sur le confinement des populations réfugiées dans des camps. Les femmes et les jeunes filles s'inquiétaient de l'insuffisance des distributions de protections périodiques et des longs trajets qu'elles devaient accomplir pour aller ramasser du bois de chauffage, trajets durant lesquels elles s'exposaient à des agressions, à des viols et à des tentatives d'exploitation sexuelle. Les enfants réfugiés se sont plaints du manque de vêtements et d'uniformes, ainsi que de l'impossibilité de régler les frais de scolarité exigés dans le cycle secondaire, indiquant que ces problèmes entravaient leur accès à l'enseignement.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

Les principaux objectifs de l'UNHCR en 2006 étaient les suivants : offrir une protection et une assistance aux réfugiés ; permettre aux réfugiés de prendre une décision en connaissance de cause quant à leur éventuel rapatriement et aider ceux d'entre eux qui le souhaitaient à regagner leur pays dans la sécurité et dans la dignité ; renforcer l'intégration des réfugiés qui avaient reçu du Gouvernement l'autorisation de s'installer à titre définitif dans le pays ; promouvoir l'intégration sur place d'autres réfugiés.

Le Haut Commissariat entendait également offrir des possibilités de réinstallation aux réfugiés qui ne pouvaient demeurer en Tanzanie, ni regagner sans danger leur pays d'origine ; assurer la sécurité des réfugiés et sauvegarder le caractère civil des camps ; traiter les problèmes en rapport avec la violence sexuelle et sexiste, le paludisme, le VIH et le SIDA ; mobiliser un appui international en faveur des régions du nord-ouest de la Tanzanie, qui accueillent des réfugiés ; et faciliter le passage de la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire au développement durable.

Protection et solutions

Dans le contexte de l'expulsion des immigrants clandestins, l'UNHCR a appelé à la mise en place de procédures visant à prévenir le refoulement des réfugiés enregistrés. Vingt-deux réfugiés enregistrés ont été pris dans des rafles et expulsés mais suite à une intervention du Haut Commissariat, le ministère de l'Intérieur a accepté de les laisser pénétrer à nouveau sur le territoire. L'UNHCR a également demandé à ce que les immigrants clandestins fassent l'objet d'un traitement plus humain, qui respecte leurs droits en matière d'unité de la famille et de la propriété. Les autorités ont réagi favorablement, de sorte que les procédures d'identification et d'expulsion se sont améliorées. Plusieurs centaines de personnes ont vu leur cas dûment révisé par des comités d'éligibilité locaux.

Le Haut Commissariat a organisé des formations à la détermination du statut de réfugié à l'intention de comités d'éligibilité régionaux et nationaux, ce qui a amélioré la qualité des décisions en matière d'asile. Diverses formations au droit des réfugiés, traitant des droits de l'enfant, des problèmes sexospécifiques et de la violence sexiste ont été assurées auprès de membres des services de police, des services d'immigration et du système judiciaire.

En coopération avec des ONG, l'UNHCR s'est attaché à améliorer l'orientation juridique et la représentation judiciaire des réfugiés. Des campagnes de sensibilisation ont informé les réfugiés de leurs droits et de leurs obligations. Les communautés d'accueil ont été sensibilisées à la problématique des réfugiés. Invité à donner son avis sur le projet de loi relatif aux réfugiés, l'UNHCR a fait une plus grande place aux sexospécificités, en intégrant au texte des dispositions sur la violence sexuelle et sexiste, sur la protection des femmes et des enfants, sur l'asile et sur les droits économiques des réfugiés.

L'identification et le suivi des enfants séparés de leur famille et des mineurs non accompagnés ont été renforcés, des efforts renouvelés étant déployés pour localiser et contacter les parents, ainsi que pour déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant avant le rapatriement. Le nombre d'enfants abandonnés à l'occasion des rapatriements a diminué grâce à un travail de sensibilisation auprès des familles d'accueil.

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Burundi	352 600	154 400	46	52
	RDC	128 000	128 000	53	57
	Somalie	2 100	2 100	58	57
	Pays divers	2 600	2 600	54	44
Demandeurs d'asile	Burundi	300	300	40	23
Total		485 600	287 400		



UNHCR/K. McKinsey

Terrain de jeu improvisé dans le camp de Lukole, avec du bois recyclé et des pneus usés.

Des procédures opérationnelles permanentes relatives à la violence sexuelle et sexiste ont été mises en place dans tous les bureaux extérieurs, pendant que la coordination entre l'UNHCR, les ONG et les autorités était renforcée. Toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial et de soins médicaux, ainsi que d'une aide et d'une représentation juridique, de sorte que le nombre d'affaires portées devant les tribunaux a fortement augmenté. Les renseignements individuels concernant les réfugiés ont été régulièrement actualisés dans une base de données, ce qui a permis de cibler les réfugiés qui avaient des besoins particuliers et/ou qui avaient besoin d'être réinstallés.

L'UNHCR a facilité le rapatriement de quelque 42 000 réfugiés rwandais et d'environ 16 500 réfugiés congolais (RDC). L'Organisation a également appuyé un programme de réinstallation en groupe aux États-Unis et soumis des demandes pour obtenir la réinstallation individuelle de 1 100 autres réfugiés. La procédure de naturalisation des réfugiés somaliens restés dans la zone d'installation de Chogo a été accélérée.

Activités et assistance

Abris et infrastructures : 227 km de routes et 71 km de voies d'écoulement des eaux ont été réparés afin de permettre la circulation du personnel, des provisions et des réfugiés en direction et à l'intérieur des camps. Des montants et des bâches en plastique, destinés à la construction d'abris, ont été distribués aux réfugiés transférés après la fermeture d'un camp. L'UNHCR a construit des salles de classe, des foyers et des logements

pour le personnel dans 15 écoles secondaires afin de soutenir les communautés d'accueil. Il a également construit des bureaux et des logements à l'intention des fonctionnaires chargés de la gestion des affaires de réfugiés au sein des administrations locales.

Appui opérationnel (aux partenaires) : Le Haut Commissariat a organisé des expositions, des campagnes dans les médias et des sorties scolaires pour sensibiliser la population au sort des réfugiés. Il a pris en charge une partie des frais administratifs de ses partenaires afin de garantir une exécution efficace des opérations. L'UNHCR a également organisé des réunions de coordination régulière avec ses partenaires non gouvernementaux et onusiens afin de passer en revue les programmes et les priorités.

Assainissement : L'UNHCR a construit des latrines et des abris de bains supplémentaires, menant en outre des campagnes pour améliorer les pratiques des réfugiés en matière d'hygiène. Des dispositifs de lutte antivectorielle, notamment des pièges à mouche tsé-tsé, ont été mis en place.

Assistance juridique : un avocat a dispensé une assistance aux réfugiés accusés d'avoir commis des délits ou des crimes et à toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes qui souhaitaient porter plainte. Les tribunaux de première instance et les tribunaux de police ont reçu des fournitures et des équipements de bureau. L'UNHCR a également appuyé 250 agents de police, spécialement formés, qui ont été déployés à l'intérieur des camps et dans les alentours. L'opération de recensement des réfugiés a pris fin en juin et pour la première fois, les empreintes digitales ont été prises afin de minimiser les doubles

inscriptions. Les réfugiés ont été informés de la situation qui régnait en RDC et au Burundi grâce à des visites dans leurs localités d'origine, à des visites de rapatriés dans les camps, à des émissions de radio, à des bulletins écrits et à des vidéoprojections.

Besoins domestiques : l'UNHCR a distribué des containers à eau et des rations de savon mensuelles à tous les réfugiés logés dans des camps. Le Haut Commissariat a également distribué 90 000 moustiquaires et offert des vêtements, des couvertures, des bâches en plastique, des ustensiles de cuisine et du bois de chauffage à des réfugiés indigents. Tous les nouveaux arrivants ont reçu une série d'articles domestiques. À la demande des femmes réfugiées, des pièces de tissu traditionnelles ont été distribuées à la place des protections périodiques.

Eau : l'approvisionnement en eau potable a augmenté pour atteindre 25 litres par personne et par jour, de sorte que l'incidence des maladies hydriques a diminué. La captation de sources et le développement des trous de sonde ont permis d'améliorer le volume, la qualité et la fiabilité de l'approvisionnement en eau et de réduire les frais d'exploitation.

Éducation : en moyenne, le taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté, passant de 97 pour cent en 2005 à 106 pour cent en 2006 (de nombreux élèves ayant dépassé la limite d'âge, fixée à 11 ans, fréquentaient également l'école primaire). Le taux d'abandon est passé de cinq à trois pour cent et les filles représentaient 48 pour cent de l'ensemble des effectifs. Ces résultats sont dus à des campagnes de sensibilisation, à l'amélioration de l'aide matérielle offerte aux élèves et à la diminution du nombre d'élèves par enseignant et par classe. Dans le secondaire, le taux moyen de scolarisation était de 34 pour cent, les écarts étant néanmoins très sensibles d'un camp à l'autre. Près de 5 000 réfugiés (dont 40 pour cent de femmes) ont bénéficié de formations professionnelles.

Production vivrière : l'UNHCR a appuyé des activités agricoles dans les camps mais l'ampleur en a été limitée, du fait de la pénurie de terres et des restrictions à la liberté de circulation des réfugiés.

Santé et nutrition : l'état de santé des réfugiés s'est très sensiblement amélioré, les indicateurs s'améliorant et dépassant même les normes fixées : le taux brut de mortalité est descendu à 0,2 pour mille et par mois, ce qui représente une baisse de 41 pour cent, le taux de mortalité maternelle a diminué de 14 pour cent, la mortalité néonatale de 57 pour cent et la mortalité chez les enfants âgés de moins de cinq ans de 44 pour cent. Ces résultats sont imputables à la promotion des consultations précoces et du respect scrupuleux des posologies, à l'harmonisation des protocoles de traitement, à la formation aux soins obstétricaux d'urgence et aux programmes d'alimentation thérapeutique.

Le taux de vaccination a légèrement baissé, passant à 91 pour cent, car un plus grand nombre de personnes se sont soustraites aux vaccinations du fait des rapatriements. Néanmoins, les visites médicales organisées avant les rapatriements ont permis de vacciner tous les enfants avant

leur retour au pays. Pour préparer le lancement d'un nouveau protocole de traitement antipaludique dans l'ensemble des camps, fixé au mois de janvier 2007, l'UNHCR a formé ses partenaires et acheté des médicaments, ainsi que des tests de diagnostic rapide. Par ailleurs, le Haut Commissariat a conclu un accord avec le ministère de la Santé pour garantir l'accès des réfugiés aux traitements antirétroviraux dans le cadre du programme national de lutte contre le SIDA.

Services communautaires : l'UNHCR a organisé des campagnes d'information-sensibilisation, des émissions de radio, ainsi que des activités éducatives et des formations relatives à l'Action pour les droits de l'enfant et à l'égalité entre les sexes au sein des communautés. Environ 43 000 réfugiés ayant des besoins particuliers, dont 22 000 enfants, ont bénéficié de soins appropriés. Quarante-six pour cent des responsables de camps de réfugiés, 47 pour cent des membres des comités de gestion des vivres et 48 pour cent des élèves du cycle primaire étaient de sexe féminin. Quelque 24 000 réfugiés (dont 62 pour cent de femmes) ont bénéficié d'un appui pour créer des micro-entreprises dans divers secteurs d'activité.

Sylviculture : grâce à des campagnes de sensibilisation et des formations, le pourcentage de ménages utilisant des réchauds à haut rendement énergétique est passé de 85 à 90 pour cent. L'augmentation du nombre d'abris en briques a également aidé à limiter le déboisement. Deux millions d'arbrisseaux ont été plantés et les communautés locales ont appris à les protéger. Cependant, les feux de brousse et le pâturage ont réduit le taux de survie des arbres à 67 pour cent.

Transport et logistique : près de 85 000 tonnes de marchandises et plus de 138 000 réfugiés ont été transportés jusqu'aux centres de transit et d'un camp à l'autre pendant les rapatriements librement consentis, lors de la gestion des opérations de réinstallation ou à d'autres fins. Les véhicules, les camions et le matériel ont été entretenus dans les ateliers.

Vivres : du fait d'une diminution du volume de vivres fourni par le PAM, les réfugiés n'ont reçu en moyenne que 76 pour cent de la ration recommandée, fixée à 2 100 kcal. Les programmes d'alimentation d'appoint et thérapeutique n'ont pas été touchés. Tous les réfugiés rapatriés ont reçu des repas pendant leur voyage.

Contraintes

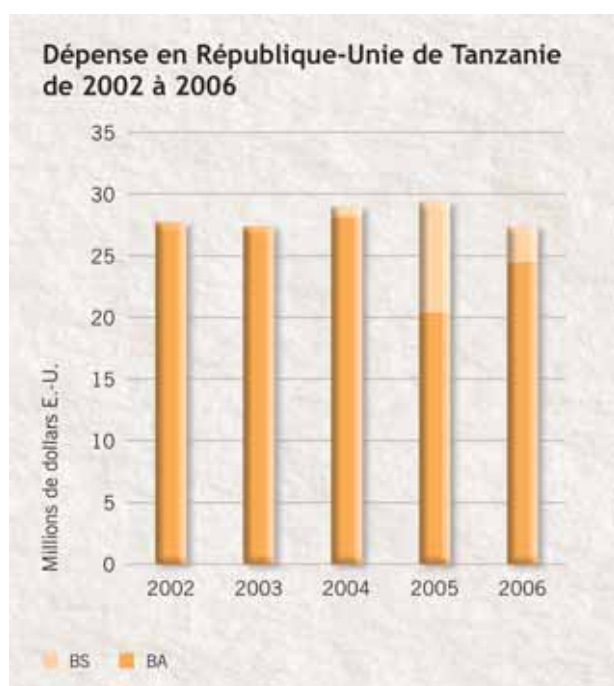
L'insécurité qui régnait au Burundi, conjuguée à des atteintes aux droits de l'homme, à une sécheresse aiguë et à des conditions socio-économiques globalement mauvaises, a été à l'origine d'une diminution très sensible du nombre de réfugiés burundais optant pour le rapatriement. Dans le même temps, bon nombre de réfugiés congolais ont adopté une attitude attentiste et différé leur éventuel rapatriement en raison du processus électoral en cours en RDC et des capacités limitées d'absorption du Sud-Kivu.

Les réductions chroniques des rations alimentaires, les restrictions limitant les déplacements des réfugiés à l'extérieur des camps et les longs trajets qu'il fallait parcourir pour se procurer du bois de chauffage ont entravé les efforts visant à renforcer l'autosuffisance des réfugiés, à combattre la violence sexuelle et sexiste, et à lutter contre des mécanismes de survie comme le « commerce sexuel ».

Informations financières

Le programme de l'UNHCR en Tanzanie a souffert de compressions budgétaires qui ont eu un impact particulièrement négatif sur l'appui administratif. Le soutien aux communautés d'accueil a également fait l'objet de réductions draconiennes. Dans les camps, la ration de savon a été limitée. Les restrictions budgétaires ont nui au bien-être des réfugiés et des communautés d'accueil et privé le Haut Commissariat d'une partie de ses moyens pour suivre la situation des réfugiés et coordonner l'assistance.

Les dépenses de l'UNHCR en Tanzanie sont demeurées globalement stables au cours des cinq dernières années. L'on a observé une légère augmentation en 2004 et en 2005, lorsque le Haut Commissariat a amplifié son programme de rapatriement au Burundi, commencé à organiser des retours en direction du Sud-Kivu (RDC) et renforcé son programme de réinstallation. Les dépenses supplémentaires occasionnées par ces activités ont été compensées en 2006 par une réduction du programme d'assistance sous forme de soins et d'entretien, due à la diminution du nombre de réfugiés logés dans les camps, au transfert du site de Chogo aux autorités tanzaniennes et au plafonnement du budget de l'UNHCR, en raison du déficit général de financement.



Organisation et mise en oeuvre

Gestion

En 2006, l'effectif de l'UNHCR en Tanzanie était composé de 164 personnes (39 fonctionnaires internationaux et 125 collaborateurs nationaux), appuyées par 36 Volontaires des Nations Unies (13 expatriés et 23 ressortissants tanzaniens), en poste dans le bureau de la délégation à Dar es Salaam, dans cinq bureaux extérieurs et dans une petite antenne logistique implantée à Mwanza.

Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a travaillé avec 15 partenaires d'exécution. Les programmes en faveur des réfugiés ont également bénéficié des contributions d'autres institutions des Nations Unies : le PAM a fourni des vivres, l'UNICEF a contribué aux services sanitaires et éducatifs, la FAO a dispensé un appui dans le secteur de l'agriculture et l'OMS a apporté son expérience et ses compétences en matière de vaccination. De plus, cinq institutions onusiennes – la FAO, l'ONUDI, le PAM, le PNUD et l'UNICEF – ont mis en œuvre un programme pour la sécurité humaine au nord-ouest de la Tanzanie. L'UNHCR participera au programme en 2007.

Évaluation générale

Le Haut Commissariat a offert des solutions durables à un nombre considérable de réfugiés. Il a aidé à préserver l'hospitalité que la Tanzanie prodigue aux réfugiés et à améliorer le cadre de protection nationale. Il a en outre contribué au bien-être et à la sécurité physique des réfugiés en assurant des services conformes aux normes internationales dans les camps.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : ministère de l'Intérieur

ONG : *CARE International*, Comité international de secours, *Concern Worldwide*, *National Organization for Legal Assistance*, *Norwegian People's Aid*, *Relief to Development Society*, Service jésuite des réfugiés, Société tanzanienne de la Croix-Rouge, *Southern Africa Extension Education Unit*, *Southern Africa Human Rights NGO Network - Tanzania Chapter*, *Tanganyika Christian Refugee Services*, *Tanzania Water and Environmental Sanitation*, Vision mondiale Tanzanie.

Autres : *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*.

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Commissariat aux prisons, Secrétariat administratif régional (Kigoma et Tanga).

ONG : Conseil international des infirmières, *FilmAid International*, *Right to Play*.

Autres : *Centre for Forced Migration* - Université de Dar es Salaam, CICR, FAO, FNUAP, OIM, OMS, ONUDI, PAM, PNUD, UNICEF.

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	32 214 773	19 929 491	5 240 355	25 169 846	24 452 878
BS ³	3 517 240	1 130 131	1 815 528	2 945 658	2 945 658
Total	35 732 013	21 059 622	7 055 882	28 115 504	27 398 536

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

³ Les montants reportés ici s'appliquent au programme de rapatriement et de réintégration des réfugiés congolais en République démocratique du Congo. Le Budget supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de 7 pour cent, opéré sur les contributions pour couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	6 902 613	713 039	7 615 652	0
Abris et infrastructures	598 766	392 236	991 002	454 876
Activités génératrices de revenus	0	0	0	490
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 626 176	14 006	1 640 182	788 422
Assainissement	197 956	4 562	202 518	124 910
Assistance juridique	1 803 675	333 104	2 136 778	443 783
Besoins domestiques	351 584	0	351 584	31 304
Eau	674 403	860	675 263	354 058
Éducation	664 284	0	664 284	320 657
Production vivrière	15 394	0	15 394	8 318
Santé et nutrition	1 272 688	725	1 273 413	569 864
Services communautaires	315 169	10 405	325 574	261 277
Sylviculture	252 620	0	252 620	110 716
Transport et logistique	4 010 499	1 214 760	5 225 259	806 781
Vivres	11 540	0	11 540	20 608
Versements aux partenaires d'exécution	3 384 206	261 963	3 646 169	(4 296 063)
Sous-total opérationnel	22 081 574	2 945 659	25 027 233	0
Appui au programme	2 371 304	0	2 371 304	0
Total des dépenses	24 452 878	2 945 659	27 398 537	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(243 768)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paievements effectués	9 898 727	591 724	10 490 451	
Rapports reçus	(6 514 521)	(329 761)	(6 844 282)	
Solde	3 384 206	261 963	3 646 169	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 ^{er} janvier				4 782 743
Rapports reçus				(4 296 063)
Remboursés à l'UNHCR				(150 307)
Ajustements				(57 850)
Solde				278 523